

Décret n° 2014-4 du 3 janvier 2014 modifiant le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	06/01/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	TRAA1313855D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028430536

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, le [...] ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports [...]

[...] d'entrée en vigueur du présent décret, le certificat d'aptitude spécialisé dans les systèmes de sécurité de la navigation aérienne sont, à compter de cette date, réputés détenteurs de la licence de personnel [...]

[...] Sur le rapport du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le code de l'aviation[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R. 135-9 ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu la loi n° 90-557 du 2 juillet 1990 modifiée relative au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ; Vu le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 modifié portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ; Vu l'avis du comité technique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 16 mai 2013 ; Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET TRAA1313855D du 6 janvier 2014, « Décret n° 2014-4 du 3 janvier 2014 modifiant le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028430536> (consulté le 30 août 2026).